

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2022. La direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022, dont le total de l'actif, l'actif net, les produits et le bénéfice net correspondent à environ 1 %, 9 %, 9 % et 2 %, respectivement, des montants figurant dans nos états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2022 a été auditée par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Comme il est décrit précédemment, nous avons exclu une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022, de l'évaluation de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022. Nous continuons d'intégrer DentaQuest à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière existant, et des modifications et des ajouts pourraient pour cette raison devenir nécessaires au cours de périodes futures.

Nous devons procéder à des modifications et des ajouts à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, qui entreront en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. La technologie et les modifications nécessaires apportées à nos processus actuariels et comptables afin de nous conformer aux exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ont une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.

En ce qui concerne les soldes d'ouverture transitoires au 1^{er} janvier 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons examiné le cadre de gouvernance et les contrôles relatifs aux activités de mise en œuvre suivantes :

- Le processus d'adoption des nouvelles méthodes comptables ainsi que son incidence sur les parties prenantes;
- Le rapprochement entre les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 avant et après l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9;
- Les processus d'information parallèles pour les périodes de présentation de l'information financière de 2022 en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 9;
- La mise en œuvre de nouveaux systèmes et de processus automatisés.

Pour le reste de 2023, nous prévoyons modifier nos contrôles internes à l'égard de l'information financière et procéder à des ajouts à ceux-ci comme suit :

- Modifier notre évaluation des risques afin de tenir compte de l'incidence des exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ainsi que des risques connexes;
- Mettre en œuvre des contrôles à l'égard de nouveaux processus ou de processus modifiés qui tiennent compte des risques liés à la mise en œuvre d'IFRS 17 et d'IFRS 9, y compris ceux liés à l'utilisation de nouvelles technologies.

N. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels et la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

O. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies; ii) les énoncés se rapportant à notre intention de céder la Sun Life UK; iii) les énoncés se rapportant à la distribution de nos produits en vertu de notre partenariat de bancassurance avec la Dah Sing Bank à Hong Kong; iv) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9; v) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; vi) les énoncés se rapportant à nos cibles et à nos engagements (y compris en ce qui concerne notre plan de durabilité et notre objectif de zéro émission nette); vii) les énoncés se rapportant aux stratégies que nous avons mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique connexe, ainsi qu'à leur incidence sur la Compagnie; viii) les énoncés se rapportant à notre fourchette d'imposition prévue pour les exercices à venir; ix) les énoncés présentés à la rubrique J, « Gestion

du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; x) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et xi) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs. De plus, à mesure que la Sun Life s'efforce de faire progresser ses objectifs en matière de climat, des facteurs externes échappant au contrôle raisonnable de la Sun Life pourraient nuire à leur réalisation, notamment divers efforts de décarbonisation dans l'ensemble des économies, la nécessité de l'élaboration de politiques climatiques réfléchies à l'échelle mondiale, de meilleures données qui soient plus approfondies, des méthodes raisonnablement étayées, des progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les défis liés à l'équilibre entre les objectifs d'émission intermédiaires et une transition juste et ordonnée, et d'autres considérations importantes, notamment les obligations juridiques et réglementaires. D'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et la valeur réels pour les actionnaires pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs comprennent, notamment, l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la conjoncture économique connexe sur nos activités, notre liquidité, notre situation financière ou nos résultats financiers et des facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », F, « Solidité financière » et J, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2022 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedar.com et au www.sec.gov, respectivement.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % à 10 % des marchés des actions; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes à nos hypothèses actuarielles les plus probables; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos hypothèses les plus probables; aucune modification significative de nos hypothèses, notamment en ce qui concerne les mises à jour de notre générateur de scénarios économiques; aucune modification significative des normes comptables; et viii) nos hypothèses actuarielles les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexacts. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexacts et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs présentés dans le présent document sont indiqués ci-après. La réalisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement du rendement de notre entreprise, qui est assujéti de nombreux risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : les **risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change et à l'inflation; les **risques d'assurance** – les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; les **risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; les **risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et politique mondiale; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; aux changements dans les tendances en matière de placement et dans les préférences des Clients en faveur de produits différents des produits ou des stratégies de placement que nous offrons; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale;

les **risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d’attirer et de fidéliser des employés; à l’observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l’incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d’intégration qui s’y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l’information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l’égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d’impatriation; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l’information; les **risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l’incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu’ils arrivent à échéance; et les **autres risques** – les questions relatives à la COVID-19, y compris son incidence sur l’économie mondiale et sur les activités, la situation financière et les résultats de la Sun Life; aux risques liés à IFRS 17, *Contrats d’assurance*, et à IFRS 9, *Instruments financiers*; à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solvabilité financière ou de crédit; et aux questions d’ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

Les facteurs de risque suivants sont liés à notre intention de céder la Sun Life UK et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos énoncés prospectifs : 1) la capacité des parties à conclure la transaction; 2) l’incapacité des parties d’obtenir les consentements et les approbations exigés ou de satisfaire aux conditions permettant de réaliser la transaction en temps opportun, ou de simplement les réaliser; 3) notre capacité à tirer parti des avantages financiers et stratégiques de la transaction; et 4) l’incidence de l’annonce de la transaction ainsi que l’affectation de nos ressources à l’achèvement de la transaction. Chacun de ces risques pourrait avoir des répercussions sur nos relations d’affaires (y compris les relations avec des employés, des Clients, des distributeurs et des partenaires futurs et éventuels) et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives actuelles et futures.

La Compagnie ne s’engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d’événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d’événements imprévus, à moins que la loi ne l’exige.